



Conseil municipal du 25 avril 2016

Début de séance : 18h 30

Présents :

CHASSANDE Joëlle, THOMASSIN Dominique, LEVET Jean-Michel,
REYMOND Christian, ROCHE Annie, ROUSSILHE Claude, STRADIOTTO
Alain, VAUSSENAT Stéphane

Absents : CORBALAN Noëlle, Joël Gentil

Secrétaire : A. Roche

Délibération création d'un emploi saisonnier :

Devant la quantité de travail en saison estivale, le maire propose de créer un poste saisonnier pour cinq mois à partir du 02/05/2016 au 30/09/2016

- conditions : 18 ans minimum
- permis de conduire
- période d'essai : 15 jours

Les crédits nécessaires ont été portés au budget.

Benoît Bouré, déjà employé l'an dernier, remplit les conditions est proposé pour ce poste pour lequel il donne entière satisfaction.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à faire les démarches nécessaires.

Délibération adoptée à l'unanimité

Tarifs location de la salle des fêtes :

Le Maire informe le conseil Municipal qu'il convient de réviser les tarifs de location de la salle des fêtes, inchangés depuis 2009. Il propose les tarifs suivants :

- **Pour les personnes résidant sur la commune :**
Location : 300 €
Un chèque de caution de 1 000 € sera demandé lors de l'état des lieux d'entrée.

- **Pour les personnes extérieures à la commune :**
Location : 450 €
Un chèque de caution de 1 000 € sera demandé lors de l'état des lieux d'entrée.

- **Pour les groupes ou associations utilisant de façon régulière la salle des fêtes (activités sportives, danses etc..) une participation forfaitaire de 100 €** sera demandée pour participer aux coûts de chauffage et d'entretien de la salle.

Le conseil municipal souligne qu'il est nécessaire de refaire un inventaire de cette salle.

Délibération adoptée à l'unanimité

Vente des parcelles M et N :

Suite à la mise en vente des parcelles communales M et N, le Maire informe le Conseil Municipal qu'une proposition d'achat a été faite par le Groupement Forestier du Bréda.

Il propose de racheter aux prix suivants :

Parcelle M : 45 000 €

Parcelle N : 9 500 €

Ces prix correspondant à la valeur des parcelles, monsieur le Maire propose donc de conclure cette vente avec le Groupement Forestier du Bréda.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De conclure la vente avec le Groupement Forestier du Bréda pour un montant total de 54 500 €
- D'autoriser le Maire à faire toutes les démarches nécessaires.

Délibération adoptée à l'unanimité

Transmission des actes par voie électronique :

Considérant que la commune de Pinsot souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire, le Maire propose la délibération suivante au conseil municipal :

- Autoriser la transmission par voie électronique des actes et de leurs annexes, des documents budgétaires (budgets primitifs, comptes administratifs, délibérations modificatives, budgets supplémentaires) soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire.
- Autoriser le Maire à faire les démarches nécessaires, pour le choix d'un opérateur de télétransmission homologué pour accéder au dispositif de transmission par voie électronique, par mise en concurrence ou par mutualisation
- Autoriser le Maire à signer le marché ou contrat avec l'opérateur de transmission homologué ou avec l'opérateur de mutualisation,
- Acquérir le ou les certificat(s) électronique(s) nécessaire(s) à l'authentification de la transmission sur le système d'information « ACTES »,
 - Autoriser le Maire à signer la convention avec le préfet de l'Isère pour la transmission par voie électronique des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire.

Délibération adoptée à l'unanimité

Projet de rachat de la régie d'Alleverd :

Un projet de vente de la régie d'Alleverd à ERDF ou GEG est en cours. Claude Roussilhe propose d'adresser un courrier aux élus pour s'opposer à ce projet et défendre l'existence de cette régie et de son groupement qui, du coup, s'en trouverait fragilisé.

La décision est prise de prendre une motion de soutien et de la diffuser largement. (cf. ci-dessous)

Motion adoptée à l'unanimité

Madame, Monsieur, élu(e) d'Allevard

Les communes du pays d'Allevard ont, pour assurer leur compétence en matière de fourniture et de distribution d'électricité, créé des régies municipales dans les années 1910/1920.

Depuis, elles ont su faire le choix d'une **mutualisation** des moyens d'exploitation, de gestion et de savoir-faire locaux permettant d'optimiser leurs performances, tant pour la qualité **du service de proximité rendu aux usagers**, que pour leurs résultats financiers. D'abord au sein du pays d'Allevard, puis au-delà : le groupement ELISE unit, aujourd'hui, douze entreprises locales de distribution d'énergies, dix en Isère, une en Savoie, une dans la Drôme. **Toutes les régies en ont tiré profit.**

Renforcer cette mutualisation a été un effort permanent, conduit ces dernières années par l'ensemble des régies et par le groupement, notamment pour résister aux effets de l'ouverture des marchés de l'énergie et **maintenir la qualité du service de proximité**, en construisant de fait une **solidarité inter-régies : aujourd'hui devenue indispensable pour la survie même de celles-ci.**

La commune d'Allevard est très attentive à la solidarité, à laquelle elle fait souvent appel :

- à la solidarité nationale, pour sortir au moindre coût des emprunts toxiques
- à la solidarité territoriale, en transférant à la Communauté de Communes certains de ses équipements (musée, station de ski du Collet), ou en attendant de celle-ci une aide financière précieuse pour son développement (musées, transport par câble...)

« **Maintenir la qualité du service de proximité** », tel est l'enjeu essentiel des régies municipales, qui ne sera pas assuré par le transfert des réseaux à ERDF.

Voici l'appréciation qu'en dressait la FNCCC — *Fédération nationale des services publics locaux de l'énergie, de l'eau, de la gestion des déchets ...* — dans son livre blanc en 2011 :

« *De fait, – en dépit de la disponibilité et de la forte implication dans le service public des agents de terrain – il est à craindre qu'ERDF soit principalement assujettie aux objectifs de rentabilité de sa maison mère, au détriment de la qualité de l'électricité et **du service rendu sur les territoires les moins « rentables** ». L'analyse des données comptables et financières d'ERDF accrédite, hélas, cette interprétation.*

« *ERDF qui gère les réseaux électriques moyenne et basse tension propriété des collectivités territoriales et RTE qui gère le réseau haute tension vendu par l'État à EDF, semblent avoir pour objectif de réaliser le maximum de profits pour le groupe EDF au détriment du service public.* ». *Cadre de vie (CLCV), n°162, janvier-mars 2009.* »

Et depuis 2011, la pression actionnariale n'a pas faibli !

D'autant qu'EDF est confrontée à une grave crise financière qui la contraint à un drastique plan d'économies : 1 milliard d'euros par an sur le fonctionnement (combien d'agents en moins ?), 2 milliards sur les investissements courants (le programme de travaux pour carénage des centrales de 50 milliards ne devrait pas être remis en cause, ni la construction de deux EPR au Royaume Uni pour 24 milliards, bien que la décision de ce projet soit reportée en septembre). Le capital de RTE pourrait être cédé à hauteur de 50%. Dans ces conditions, comment pourrions-nous espérer l'attention nécessaire pour nos réseaux ruraux ?

Maintenir la qualité du service de proximité passe par la défense de nos régies et de son groupement : **plus que jamais la solidarité inter-régies doit s'affirmer.**

Nous vous demandons de bien vouloir prendre aussi en considération cette dimension collective dans votre la décision que vous prendrez au sujet de l'avenir de la régie.

Questions diverses :

Déjà réalisés :

- Rue du Moulin branchement eau-électricité
- Piquage de l'eau pour l'ESPACE Chardon
- Déplacement de la borne incendie près de la salle des fêtes
- Placement du dernier CES sur la place de la mairie
- Fin des travaux du bar et reprise pour dégâts
- Réouverture et entretien du sentier entre la Vie Plaine et

A venir :

- 11 et 12 mai : intervention Colas pour l'entretien des routes
- 11 mai : signature de l'achat du Plan
- Samedi 21 mai : fleurissement de la commune

ENS :

La nouvelle politique départementale prévoit de les subventionner à hauteur de 60% si l'on passe par un maître d'ouvrage (ONF) et à hauteur de 97% si la commune est maître d'œuvre.

Mise en sécurité de la traversée du village :

Un essai est réalisé pour éviter les excès de vitesse dans la traversée.

Bergerie du Plan à Gleyzin :

Dans le cadre du Plan Pastoral Territorial, il s'agit de voir s'il y a possibilité d'obtenir des subventions pour rénover cette bergerie.

Sortie jeunes :

Une réunion sera programmée avec le CCAS de La Ferrière en vue d'organiser une sortie commune comme l'an dernier.

Fin de séance : 19h 30